

Extrait du procès-verbal

Délibération du Comité Syndical

Séance du 13 février 2025
(Châtenois)

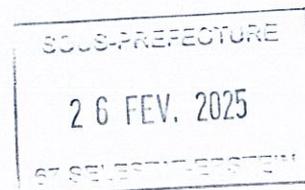
⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 30

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 21
⇒ Procurations : 4

FINANCES

Objet : Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2025

Rapport n°2 présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président



I. RAPPORT

Le budget principal s'élève à 1 027 854 €. Il baisse de 11,48 % par rapport à 2024.

Tel que cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le 21 janvier dernier, et après la prise en compte des résultats définitifs de l'exercice 2024, le budget primitif pour l'année 2025 a été établi sur la base des éléments suivants :

a. Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèvent à 1 027 854 €, correspondant à :

- Contributions syndicales : 409 397,61 €

Les contributions syndicales des quatre communautés membres du PETR aux thématiques qui les concernent exclusivement (aménagement du territoire, mobilité, tourisme, coopération transfrontalière, transition énergétique, service d'accompagnement à la rénovation énergétique et 2/3 des charges de fonctionnement du PETR) sont réparties, pour moitié en fonction de leurs populations municipales 2024, et pour moitié en fonction de leurs bases fiscales notifiées pour 2024 ;

	CC du Ried de Marckolsheim	CC de SÉLESTAT	CC du Val d'Argent	CC de la Vallée de Villé
Population 2023	20 597	37 052	9 289	10 718
<i>proportion</i>	26,52 %	47,71 %	11,96 %	13,80 %
Bases d'imposition	61 356 173 €	95 636 769 €	20 644 222 €	20 785 548 €
<i>proportion</i>	30,92 %	48,20 %	10,40 %	10,48 %
Répartition contrib.	28,723 %	47,956 %	11,183 %	12,139 %

Les contributions au titre des actions menées avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (Projet alimentaire territorial, animation territoriale, et 1/3 des charges de fonctionnement du PETR) sont réparties entre les cinq communautés de communes membres et partenaires, pour moitié en fonction de leurs populations municipales 2024, et pour moitié en fonction de leurs bases fiscales notifiées pour 2024 ;

	Cdc du RIED DE Marckolsheim	Cdc de SÉLESTAT	Cdc du VAL D'ARGENT	Cdc de la VALLÉE DE VILLÉ	Cdc du CANTON D'ERSTEIN
Population 2024	20 597	37 052	9 289	10 718	48 676
<i>proportion</i>	16,30 %	29,33 %	7,35 %	8,48 %	38,53 %
Bases d'imposition	61 356 173 €	95 636 769 €	20 644 222 €	20 785 548 €	107 508 475 €
<i>proportion</i>	20,06 %	31,26 %	6,75 %	6,79 %	35,14 %
Répartition contrib.	18,180 %	30,295 %	7,050 %	7,639 %	36,836 %

Ces coefficients de répartition des contributions ont été appliqués à chaque thématique d'intervention du PETR et, au total, les contributions des quatre communautés membres du PETR représentant un montant total de **409 397,61 euros**, répartis comme suit :

- Communauté de Communes du RIED DE MARCKOLSHEIM : **117 613,47 €**
- Communauté de Communes de SÉLESTAT : **196 325,83 €**
- Communauté de Communes du VAL D'ARGENT : **45 777,66 €**
- Communauté de Communes de la VALLÉE DE VILLÉ : **49 680,65 €**

La subvention de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN représentera **31 548,51 €** ;

- **Subventions : 438 299,70 €**

Que ce soit au titre de la mise en œuvre du SCOT ou des actions d'animation du territoire (mobilité, service d'aide à la rénovation énergétique...), le PETR bénéficie de diverses subventions de la part de l'État (10 000 €), de la région GRAND EST (174 855 €), de la Collectivité européenne d'ALSACE (13 900 €), de l'ADEME (179 711,70 €) et les autres participations (59 833 €) ;

- Amortissement des subventions d'investissement : 2 000 €
- Excédent cumulé de fonctionnement 2024 reporté en 2025 : 146 608,16 €

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèvent à **1 027 854 €**, se répartissant comme suit :

- Charges à caractère général : 399 882,00 €
- Charges de personnel : 479 630,42 €
- Autres charges de gestion courante : 119 700 €
- Virement section d'investissement : 7 798,58 €
- Dotation aux amortissements et provisions : 20 843 €

b. Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de **371 950 €**, correspondant à :

- Amortissement des immobilisations : 20 843 €
- Excédent cumulé d'investissement 2024 reporté en 2025 : 71 481,42 €
- Produit de l'avance remboursable du budget annexe mobilité : 271 827 €
- Virement de la section de fonctionnement : 7 798,58 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **371 950 €**, se répartissant comme suit :

- Dépenses d'équipements divers : 1 523 €
- Révision SCOT : 96 600 €
- Amortissement des subventions : 2 000 €
- Avance remboursable vers le budget annexe mobilité : 271 827 €

Le budget annexe « Transports-mobilité » s'élève à 3 857 000,00 € pour la section de fonctionnement et à 467 566 € pour la section d'investissement.

a. Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèvent à 3 857 000,00 €, correspondant à :

- Versement Mobilités : 3 800 000,00 €
- Subventions : 57 000,00 €

Pour ces différentes actions (Plan global de déplacement, plan de mobilité employeur, plan vélo...), le PETR bénéficie de diverses subventions de la part de l'État (10 000 €), de la région GRAND EST (5 000 €), de l'ADEME (8 000 €) et de la participation de la Communauté de Communes de Sélestat (34 000 €) pour l'instauration de la ligne C ;

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèvent à 3 857 000,00 €, se répartissant comme suit :

- Charges à caractère général : 3 467 328,00 €
- Charges de personnel : 191 492,00 €
- Autres charges de gestion courante : 45 000,00 €
- Les charges exceptionnelles : 110,00 €
- Virement section d'investissement : 153 070 €

b. Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de 467 566 €, correspondant à :

- Fond compensation TVA : 22 469,00 €
- Produit de l'avance remboursable du budget Principal : 271 827,00 €
- Virement de la section de fonctionnement : 153 070,00 €
- Subventions d'investissements : 20 200,00 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 467 566 €, se répartissant comme suit :

- Dépenses d'équipements : 153 339,00 €
- Frais d'études : 43 400,00 €
- Remboursement Avance remboursable vers le Budget Principal : 271 827,00 €

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 et l'affectation des résultats de clôture,

Vu le compte rendu du débat d'orientations budgétaires en date du 21 janvier 2025 ;

II. DÉCISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau réuni le 03 février 2025

De se prononcer sur ces dispositions,

D'ARRETER le budget primitif du PETR pour l'année 2025, conformément aux documents budgétaires annexés et correspondant aux montants suivants :

Budget principal

- Recettes de fonctionnement : **1 027 854,00 €**
- Dépenses de fonctionnement : **1 027 854,00 €**
- Recettes d'investissement : **371 950,00 €**
- Dépenses d'investissement : **371 950,00 €**

Budget annexe « Transport-Mobilité »

- Recettes de fonctionnement : **3 857 000,00 €**
- Dépenses de fonctionnement : **3 857 000,00 €**
- Recettes d'investissement : **467 566,00 €**
- Dépenses d'investissement : **467 566,00 €**

DE PRECISER que ce budget est adopté « par chapitres budgétaires » ;

DE DECIDER la mise en recouvrement des contributions syndicales auprès des quatre communautés de communes membres, pour un montant total de **409 397,61 €**, répartis comme suit (pour moitié en fonction des populations légales 2024, pour moitié en fonction des bases fiscales notifiées pour 2024) :

- Communauté de Communes du RIED DE MARCKOLSHEIM : **117 613,47 €**
- Communauté de Communes de SÉLESTAT : **196 325,83 €**
- Communauté de Communes du VAL D'ARGENT : **45 777,66 €**
- Communauté de Communes de la VALLÉE DE VILLÉ : **49 680,65 €**

D'AUTORISER le Président à conclure avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN une convention de partenariat relative à sa participation aux actions du PETR menées sur le périmètre élargi à cette communauté, comportant une contribution à la mise en œuvre de ces actions à hauteur de **31 548,51 €**.

DE CHARGER le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes, et l'autorise à passer tous actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre

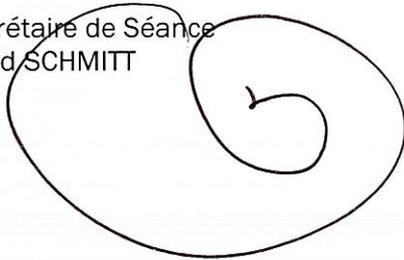
Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Présent/Absent</i>	<i>Donne procuration à</i>	<i>Sens du vote</i>
BARBIER Patrick	Présent		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	Présent		POUR
ANDREA Charles	Présent		POUR
DELSART Patrick	Absent	Luc ADONETH	POUR
DESAINQUENTIN Philippe	Présent		POUR
DIGEL Denis	Absent		
DUSSOURD Yves	Absent		
ENGEL Robert	Présent		POUR
HIRTZ Sylvie	Présente		POUR
HORNBECK Nadège	Présente		POUR
MUHR Virginie	Absent		
RISCH Claude	Absent		
SCHALLER Claude	Présent		POUR
SCHEIBLING Philippe	Absent		
SCHEUER Tania	Absente		
SCHLEIFER Christian	Absent		
SOHLER Olivier	Présent		POUR
WIRA Michel	Absent		
WOTLING Philippe	Absent		
Suppléants			
CLAVER Michèle			
GAUDIN Bertrand			
HOLZMANN Yves			
MORIS Olivier			
OBERLE Fabienne			
RENAUDET Michel			
Communauté de Communes de VILLE			
Titulaires			
BUHL Patrick	Présent		POUR
ESCHRICH Emmanuel	Présent		POUR
JANUS Serge	Présent		POUR
MEYER Alain	Présent		POUR
PIELA Jean-Pierre	Absent		
PFANN Lionel	Présent		POUR
SCHMITT Bernard	Présent		POUR
UHLERICH Marie-Odile	Absente		
WALSPURGER Yvette	Absente		
Suppléants			
DAVID Joffrey			
DUCORDEAUX Marie-Line			
DEBAUCHEZ Gérard			
HAESSLER Christian			
HOULNE Monique			
KRAUTH Alexandre	Présent		
MANGEOLLE Abel	Présent		
MULLER André			
WITZ Jean-Marc			
Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	Présent		POUR
FOISSIER Sébastien	Absent		
GREIGERT Catherine	Présente		POUR
JEHL Alex	Absent		
KEMPF Denise	Absente		
KLIPFEL Martin	Présent		POUR
KLOTZ Mathieu	Présent		POUR
KNOBLOCH Christophe	Présent		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent		POUR

MEMHELD Christian	Absent		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	Catherine GREIGERT	POUR
SCHWEIN Noël	Présent		POUR
SCHWOERER Sébastien	Absent	Michel BUTSCHA	POUR
VOEGELI Jean-Michel	Présent		POUR
VOGEL Camille	Absente		
Suppléants			
BERGER Mickaël			
BLATZ François			
GRISS Vincent			
ROHMER Clément			
NEEFF Anne Marie			
ULRICH Anne-Lise			
Communauté de Communes du VAL D'ARGENT			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	Présent		POUR
FRECHARD Jean-Luc	Présent		POUR
FREYBURGER Eric	Absent	Jean-Luc FRECHARD	POUR
GOETTELMANN Thomas	Présent		POUR
HESTIN Noëllie	Présente		POUR
ORSATI Régine	Présente		POUR
PETIT Denis	Présent		POUR
ROUSSEL Nathalie	Présent		POUR
Suppléants			
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			34

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 17 FÉVRIER 2025

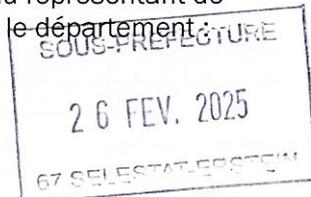
Le secrétaire de Séance
Bernard SCHMITT



Le Président,
Patrick BARBIER
p/d la Directrice Générale Adjointe des Services,
Josiane MARTIN-DOLL



Transmis au représentant de
l'Etat dans le département :



Mise en ligne le : **26 FEB. 2025**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.